Union Régionale Lorraine

Entrée F - Place du Général de Gaulle - 57000 METZ
☏ 03 87 62 67 64 - 🖷 09 79 94 30 82 - sncf : 772 992
e-mail : unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

site UNSA-Cheminots Lorraine : lorraine.unsa-cheminots.org

Metz, le 30 juin 2014

COMPTE-RENDU DP
Direction Régionale E-M
19 juin 2014

Réunion présidée par M. BERTHOUX, DET assisté par Christine TRUNFIO, RRH de la Direction Régionale Lorraine.

* * * * *

QUESTIONS

1. **La délégation souhaite un point sur les embauches prévues cette année.**

2 agents en sortie d'alternance seront recrutés au PRI :

- 1 ATT TS au groupe signalisation ferroviaire
- 1 équivalent TS au groupe Maintenance Projet (candidat âgé de + 30 ans) en CDI

Commentaires UNSA: Voilà un bon point pour le PRI.
Nous aimerions que l'entreprise embauche plus d'alternants qu'elle a contribué à former. Aujourd'hui un trop grand nombre d'entre eux sont remerciés à la fin de leur contrat. C'est une perte de compétence que nous regrettons.

2. **La délégation souhaite connaître les postes vacants sur ce même périmètre.**

Il n'y a pas de poste vacant.

Commentaires UNSA: Si vous avez des infos divergentes, merci de nous les faire connaître.

3. **L'E.I.M Lorrain (Ex:EME) a t-il reçu beaucoup de demandes de renseignements concernant le RH0281 (départs volontaires)?**

Les agents ne font pas directement de demandes de renseignement à l'EIM.
La décision de mise en œuvre du dispositif RH 0281 est déterminée lors de la préparation du dossier d'évolution d'organisation. C'est à partir de là que les agents concernés par ces évolutions peuvent s'assurer de leur éligibilité auprès de leur pôle RH d'établissement.
Ensuite, l'EIM renseigne les agents éligibles et demande l'estimation financière du montant de l'indemnité de départ.

Commentaires UNSA : Les excédents d'effectifs ne doivent-ils pas être annoncés aux IRP avant que les pôles RH informent les agents de leur éligibilité ? (Cf : RH0281, article 2).

4. **La délégation demande si des agents du périmètre D.R Lorraine sont concernés par le RH0281?**

Aucun agent du périmètre n'est concerné par le RH0281.

5. **La délégation souhaite connaître le nombre de demandes de départ à la retraite pour l'année 2014.**

A ce jour, 6 demandes de départs à la retraite ont été effectuées. (1C,5D)

6. **A Metz, lorsque l'agent titulaire à la reprographie est absent il n'est, semble t-il, pas remplacé. Quelles sont les solutions envisagées pour palier à cette situation?**

Le responsable DDET n'a pas connaissance de réclamation client ou de problèmes consécutifs au non remplacement de l'agent titulaire à la reprographie.

Commentaires UNSA: Les agents du PRI et la reprographie entretiennent de très bonnes relations qui gomment les difficultés quotidiennes, ce qui explique l'absence de réclamations.
Il est cependant à craindre que la situation puisse se dégrader lors d'un pic de production.
L'UNSA-Cheminots demande à l'entreprise d'être vigilante.

7. **Est-il possible d'obtenir les organigrammes récents des différents Services du périmètre D.R?**

Voir annexes

Commentaires UNSA: Les organigrammes sont disponibles au bureau de l'UR.

8. **La délégation demande un point d'étape sur la réforme du ferroviaire et ses implications sur l'actuel Etablissement Direction Régionale.**

Comme indiqué lors de la dernière réunion DP du 17/04/2014, le projet de loi étant en cours d'examen en ce moment même, il est prématuré d'avoir une vue quant aux implications éventuelles sur l'Etablissement Direction Régionale.

Commentaires UNSA: Pour rappel, la loi portant sur la réforme du ferrovaire ne concerne pas le RH0077.
Cette négociation doit avoir lieu dans les mois à venir (avec la convention collective de branche) et l'UNSA fera tout son possible pour défendre au mieux les intérêts des cheminots de l'entreprise.

9. **La note de gare 2014-15 nous informe de la suppression temporaire (pour 6 mois) d'une partie du parking du château d'eau. Ceci revient à supprimer la moitié des places disponibles d'un parking qui est complet tous les jours. Lors du déménagement de la Direction Régionale et de la fusion des Infrapôles, ce parking était censé être la solution pour le stationnement des véhicules des agents.**
La délégation demande qu'une alternative soit proposée à tous les agents pour se stationner.

Réponse non parvenue à ce jour

Commentaires UNSA : Cette réponse n'est pas acceptable. L'entreprise nous parle à longueur de temps de la QVT, mais lorsqu'il s'agit de trouver une réponse aux désagréments des cheminots, c'est le néant !
Nous attendons avec impatience la réponse écrite que nous doit l'entreprise (Cf : article L2315-12 du Code du travail).

Prochaine réunion des DP le :
JEUDI 4 SEPTEMBRE 2014

Merci d'adresser vos questions à : olivierdp.unsa@gmail.com pour le 26 août.

Vos délégués UNSA :

Olivier TAVERNIER (DDET)
Benjamin FLAMENT (PRI)
Christian MAZZINI (SUGE)
Emilia PERNA (CMGA)
Jean-Yves GARIGNON (PRI)
Philippe HUE (D.R)
Romuald BLAIN (SUGE)

L'UNSA-Cheminots vous souhaite de Bonnes Vacances à tous !